

Indemnités de chômage: la Belgique plutôt économe

C'est l'OCDE qui le dit, après avoir calculé la baisse potentielle du revenu d'une famille – où ne travaillerait qu'un des parents – avec deux enfants, en cas de chômage. Dans son rapport publié à l'occasion d'une étude basée sur les derniers chiffres disponibles (de 2014), la Belgique se trouve même en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE et des pays de l'Union européenne. Pour une famille, les indemnités de chômage ne couvrent ainsi que 64% du revenu précédant la perte d'un emploi. Certes, c'est mieux que la Grèce (39%), les Etats-Unis (49%) ou encore la Suède (61%), mais nettement moins bien que tous nos pays voisins. En France, cette famille conservera, en cas de chômage, 67% de son revenu, en Allemagne 73%, aux Pays-Bas 84% et, au Luxembourg, 86%. Avec Israël (92%) et, au-dessus du lot, le Danemark (94%), le Grand-Duché se retrouve ainsi dans le trio de tête des pays les plus généreux en matière d'indemnités de chômage. **P. J.**

